



18/09/2020

## **Protocole sanitaire 2020/2021**

**L'adhérent s'engage à respecter tous les points de ce protocole sanitaire, sous peine de ne pouvoir participer à toute activité de l'ABACS :**

1. L'accès à la salle se fera après autorisation du référent COVID, qui vous attendra devant l'entrée de la salle.
2. A la demande de la municipalité, chaque adhérent devra signer une feuille de présence qui sera communiquée aux autorités en cas de contamination,
3. A l'arrivée dans la salle, chaque adhérent se lavera les mains avec du gel hydroalcoolique,
4. L'entrée se fera par le hall de la salle de sport, et la sortie par les portes qui mènent directement vers l'extérieur, de chaque salle, afin de ne pas se croiser,
5. Le port du masque est obligatoire dans les toilettes, dans le hall et lorsqu'on circule dans l'établissement. Le masque est retiré seulement pour la pratique du sport. Tout adhérent devra respecter une distanciation physique d' un mètre hors activité physique, et de deux mètres pendant l'activité physique,
6. Chaque sportif devra venir en tenue de sport, et changer ses chaussures en arrivant à la salle, l'utilisation des vestiaires collectifs est interdite pour le moment,
7. Chaque sportif doit venir avec sa gourde ou sa bouteille marquée à son nom ou présentant un signe distinctif,
8. Respect des gestes barrières Covid 19 : tousser ou éternuer dans son coude, saluer sans se serrer les mains ou faire la bise,
9. Si j'ai des symptômes (fièvres, toux...) je reste à la maison !
10. Toute suspicion ou cas avéré de COVID doit être signalé au référent COVID.

**Le respect c'est l'affaire de tous !!!**